

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 18/07/11

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110708-54712-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 8 juillet 2011

**SAUVETAGE D'URGENCE D'OBJETS D'ARTS ET DE DOCUMENTS
D'ARCHIVES - MISE EN OEUVRE D'OPÉRATIONS NOUVELLES**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du Conseil Général en date des 31 mai 1996 et 8 juillet 2005 organisant le dispositif d'un programme de sauvegarde d'urgence du patrimoine mobilier communal ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

Sa Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport entendue,

Sa Commission des Finances consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

I – Donne son accord pour la mise en œuvre des opérations de restauration suivantes :

BEHOUST, tableau *saint Hilaire* avec son cadre

- le support et la couche picturale par Xavier Beugnot, 19 rue de Vauréal à Cergy (95) pour la somme totale de 7 570,68 € toutes taxes comprises, suivant le devis en date du 26 avril 2011

- le cadre par Jean-Pierre Galopin, 6 rue de l'Occident à Versailles (78) pour la somme totale de 3 113,19 € toutes taxes comprises, suivant le devis n° 2011 0415 en date du 27 avril 2011

BUC, trois registres paroissiaux

travaux de tests, désinfection, tâches préparatoires, démontage, analyse, nettoyage, consolidation des déchirures, comblage, ébarbage, pose de claies et de charnières, reliure, éléments de reliure complémentaires et confection de boîtes de conservation par La Reliure du Limousin, impasse du tour de Loyre à Malemort sur Corrèze (19) pour la somme totale de 3 295,54 € toutes taxes comprises, suivant les devis n° 166505 à 166507 en date du 17 mai 2011

FEUCHEROLLES, treize registres paroissiaux et d'état civil

travaux de tests, désinfection, tâches préparatoires, démontage, analyse, nettoyage, consolidation des déchirures, comblage, ébarbage, pose de claies et de charnières, reliure et confection de boîtes de conservation par La Reliure du Limousin, impasse du tour de Loyre à Malemort sur Corrèze (19) pour

la somme totale de 13 501,42 € toutes taxes comprises, suivant les devis n°s 165907 à 165919 en date du 3 mai 2011

GARGENVILLE, atlas cadastral

- restauration des planches et montage sur onglet par l'Atelier Quillet, 7 chemin du Corps de Garde à Loix (17) pour la somme totale de 2 327,28 € toutes taxes comprises, suivant le devis n° DE056869 en date du 24 janvier 2011

- restauration de la reliure par la Reliure du Limousin, impasse du tour de Loyre à Malemort sur Corrèze (19) pour la somme totale de 548,96 € toutes taxes comprises, suivant le devis n° 165273 en date du 13 avril 2011

LA BOISSIERE-ECOLE, tableau *saint Thomas recueillant le sang du Christ* (avenant à la convention du 22 juillet 2010)

le cadre par Jean-Pierre Galopin, 6 rue de l'Occident à Versailles (78) pour la somme totale de 1 492,61 € toutes taxes comprises suivant le devis n° 2011 0502 en date du 1^{er} mai 2011

LE MESNIL-LE-ROI, peintures murales : blasons, litres funéraires et croix de consécration

- restauration d'un ensemble de peintures murales par l'Atelier Bis, 5 cité de la Roquette à Paris (75011) pour la somme de 19 261,58 € toutes taxes comprises, suivant le devis en date du 26 avril 2011

NEAUPHLE-LE-CHATEAU, peinture murale décorative complétant le retable du choeur

- restauration d'une peinture murale décorative par Xavier Beugnot, 19 rue de Vauréal à Cergy (95) pour la somme totale de 11 840,40 € toutes taxes comprises, suivant le devis en date du 1er avril 2011

ORGERUS, deux registres d'état civil

travaux de tests, désinfection, tâches préparatoires, démontage, analyse, nettoyage, consolidation des déchirures, comblage, ébarbage, pose de claies et de charnières, reliure et confection de boîtes de conservation par La Reliure du Limousin, impasse du tour de Loyre à Malemort sur Corrèze (19) pour la somme totale de 2 305,73 € toutes taxes comprises, suivant les devis n°s 166508 à 166509 en date du 17 mai 2011

II – Confirme l'autorisation donnée à Monsieur le Président de signer la convention à intervenir entre le Département et les communes propriétaires concernées.

III – Confirme que les communes participent au financement de ces restaurations, à hauteur de 30 % du montant TTC, la recette réelle correspondante étant imputée au compte 4582 11.

IV – Rappelle que le Département fait l'avance, dans un premier temps, de la totalité du montant des opérations sur l'imputation 4581 11. La régularisation comptable de l'opération pour le compte de tiers interviendra par l'émission d'un titre de recette au compte approprié du budget départemental sur l'imputation 4582 11.

V – La subvention départementale à hauteur de 70 % du montant TTC des travaux sera constatée par une écriture d'ordre sur l'imputation 204 41.